

# Règles à respecter



## Interdiction de fumer "Hôpital sans tabac"

Nous vous rappelons l'interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement, ce qui inclut la terrasse de la cafétéria, conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006.



## Tranquillité des patients

Pour préserver le repos de vos voisins de chambre, nous vous demandons de veiller à ce que vos visiteurs restent discrets, d'éviter les conversations trop bruyantes et de modérer le volume sonore de votre téléviseur ou radio. N'hésitez pas, quand cela est possible, à utiliser la cafétéria ou les salons à votre disposition. Nous rappelons que les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis dans les services d'hospitalisation.



## Confidentialité

Si vous ne souhaitez pas recevoir de communications téléphoniques et/ou que votre présence au Centre soit communiquée, merci d'en avvertir le cadre-soignant pour qu'il puisse informer l'Accueil.



## Hygiène

La réglementation hospitalière en vigueur fait l'objet de règles strictes d'hygiène que vous devez respecter. Elle déconseille aux visiteurs d'apporter des denrées alimentaires dans les chambres. Demandez l'avis d'un soignant. Nous vous remercions de respecter le matériel, d'éviter toute détérioration et tout gaspillage. Aidez-nous à conserver les locaux propres et accueillants.



## Sécurité incendie

Nous vous invitons à prendre connaissance des consignes de sécurité affichées dans les zones de circulation. Des extincteurs sont en place dans les couloirs de façon visible. Des systèmes de détection de fumée équipent toutes les chambres. En cas d'alarme incendie, vous devez rester dans votre chambre fermée et attendre les consignes du personnel soignant ou des agents de sécurité.

→ En cas d'urgence, veuillez joindre le PC sécurité en composant le Poste **9**

Le Centre est équipé d'un défibrillateur à la disposition du Grand Public situé dans le Hall d'Accueil (Niveau 0). Il possède également un système de vidéosurveillance et de contrôle d'accès. Un agent assure la surveillance de nuit.



Le Centre n'ayant pas de service d'accueil d'urgence, il ne peut recevoir de patient sans accord préalable par téléphone avec le médecin référent ou l'interne de garde, la nuit ou le week-end.